

# **INSTRUCTIONS OU CONSIGNES** **SUR LES ÉQUIPEMENTS** **DE PROTECTION INDIVIDUELLE** **(CATEGORIE I ET II)**



## **Objectifs :**

A l'issue de l'instruction, le stagiaire est capable de :

- Identifier les EPI et leurs utilisations.
- Comprendre l'utilité des EPI.

## **Public concerné :**

- Tous salariés susceptibles d'être équipés d'EPI.

## **Prérequis :**

- Pour cette formation, aucun prérequis est nécessaire.

## **Groupe :**

- De 2 à 10 stagiaires.

## **Durée :**

- 2 heures.

## **Modalités et détail d'accès :**

- Instruction présentielle en intra,
- L'instruction peut être réalisée uniquement si plusieurs sessions sont planifiées sur la même journée et sur le même site (minimum 2 pour une demi-journée).
- La date des instructions est à définir avec le client suite à la date de pré-visite, car les instructions sont personnalisées.



## **Méthodes mobilisées :**

### **Présentation de la formation :**

- Signature de la ou des feuilles d'émargement,
- Présentation de la formatrice ou du formateur,
- Objectif et Programme.

### **En salle : (EPC et EPI relatifs à l'établissement)**

- Différence entre Equipements de Protection Collective et Equipements de Protection Individuelle.
- Jeu de compréhension.
- Débriefing.
- Pourquoi se former ?
- Questions diverses.

### **Conclusion :**

- Le ressenti des stagiaires à chaud.



### Matériels utilisés :

- En salle : PC ou tablette, vidéoprojecteur, diaporama personnalisé, petit matériel (Equipelement de Protection Individuelle, jeu de compréhension, ...).

### Moyens humains :

- Formateur qualifié ayant une solide expérience de la sécurité incendie en entreprise et/ou ancien pompier et/ou détenteur d'une qualification SSIAP3 ou plus.

### Modalités d'évaluation :

- Aucunes.
- Cette formation ne donne pas lieu à un contrôle de connaissances.

### Attestation / Diplôme :

- Signature du registre de sécurité,
- Attestation de stage : Aucune.
- Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Nos locaux, nos prestations de conseils et nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour tous aménagements.
- En intra : L'accessibilité à la formation est étudiée de concert avec le client.

### A savoir :

- **Personnalisation de la prestation.**

### Tarif de groupe :

- Contacter le secrétariat ou sur demande de devis.

### Contact :

- Le secrétariat : 02.41.53.27.14.

### Références :

- L'arrêté du 19 mars 1993 fixant la liste des équipements de protection individuelle qui doivent faire l'objet de vérifications générales périodiques.
- Les articles R4311-8 à R4311-11 du code du travail.
- Les articles R4321-1 à R4321-6 du code du travail.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE EST LE DERNIER RECOURS  
DANS UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION**



# **INSTRUCTION** **SUR LES ÉQUIPEMENTS** **DE PROTECTION INDIVIDUELLE** **(CATEGORIE I ET II)**



## **Objectifs :**

A l'issue de l'instruction, le stagiaire est capable de :

- Définir les EPI adaptés.
- Mesurer l'importance du port de protection individuelle et comprendre les enjeux de santé et sécurité.
- Savoir porter les EPI pour que la protection soit efficace.
- Veiller au bon état et à l'entretien des EPI.

## **Public concerné :**

- Encadrants, managers, référents ....

## **Prérequis :**

- Pour cette formation, aucun prérequis est nécessaire.

## **Groupe :**

- De 2 à 10 stagiaires.

## **Durée :**

- 4 heures.

## **Modalités et détail d'accès :**

- Instruction présentielle en intra,
- La date de l'instruction est à définir avec le client suite à la date de pré-visite, car l'instruction est personnalisée.



## **Méthodes mobilisées :**

### **Présentation de la formation :**

- Signature de la ou des feuilles d'émargement,
- Présentation de la formatrice ou du formateur,
- Objectif et Programme.

### **Théorie et Pratique : (EPC et EPI relatifs à l'établissement)**

La formation est basée sur une alternance d'apports théoriques et d'atelier pratique.

- Réglementation.
- Définition de la prévention des risques professionnels.
- Définition des EPI.
- Pourquoi porter les EPI ?
- Comment porter les EPI ?
- Comment maintenir en bon état les EPI ?
- La transmission à l'équipe.

### **Conclusion :**

- Le ressenti des stagiaires à chaud,
- Remise d'un memento,
- Remplissage des fiches d'évaluation.



### Matériels utilisés :

- En salle : PC ou tablette, vidéoprojecteur, diaporama personnalisé, petit matériel (Equipelement de Protection Individuelle, jeu de compréhension, ...).

### Moyens humains :

- Formateur qualifié ayant une solide expérience de la sécurité incendie en entreprise et/ou ancien pompier et/ou détenteur d'une qualification SSIAP3 ou plus.

### Modalités d'évaluation :

- Collectives et/ou individuelles avec un jeu de questions/réponses orales.

### Attestation / Diplôme :

- Signature du registre de sécurité,
- Attestation de stage délivrée aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session.
- Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Nos locaux, nos prestations de conseils et nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour tous aménagements.
- En intra : L'accessibilité à la formation est étudiée de concert avec le client.

### A savoir :

- **Personnalisation de la prestation.**
- **Après la session, rédaction d'un compte rendu détaillé de formation, incluant des conseils propres à l'entreprise, ainsi que des points d'amélioration.**

### Tarif de groupe :

- Contacter le secrétariat ou sur demande de devis.

### Contact :

- Le secrétariat : 02.41.53.27.14.

### Références :

- L'article R4323-104 du code du travail.
- L'arrêté du 19 mars 1993 fixant la liste des équipements de protection individuelle qui doivent faire l'objet de vérifications générales périodiques.
- Les articles R4311-8 à R4311-11 du code du travail.
- Les articles R4321-1 à R4321-6 du code du travail.

### Taux de satisfaction 2025 (INST EPI) :

- ...% pour ... stagiaires.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE EST LE DERNIER RECOURS  
DANS UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION**

